

N°2025-04/31B

Objet : ATTRIBUTION DES MARCHES LOTS 1, 2 ET 3 DE LA LIAISON STRUCTURANTE DURABLE (LSD) TRANCHE 3 RELIANT ALENYA, SAINT-CYPRIEN ET LATOUR-BAS-ELNE.

L'an deux mille vingt-cinq, le 16 avril, le Bureau du Conseil de Communauté, dûment convoqué, s'est réuni à 18h00, au Centre José Arriéta à Saint-Cyprien, sous la présidence de Monsieur Thierry DEL POSO, Président.

Nombre de membres afférents au Bureau :	10		Pour :	9
En exercice :	10	Vote :	Contre :	0
Présents :	8		Abstention :	0

Présents : Dominique ANDRAULT, François BONNEAU, Thierry DEL POSO, Jean-André MAGDALOU, Christophe MANAS (sauf pour l'affaire n°5), Nathalie PINEAU, Louis SALA, Jean-Jacques THIBAUT.

Absent excusé : Jean ROMEO.

Absent excusé ayant donné procuration : Robert OLIVE donne pouvoir à Jean-André MAGDALOU

Secrétaire de séance : Jean-Jacques THIBAUT

Date de convocation : 09 avril 2025

Le Président expose à l'Assemblée,

Vu les statuts de la Communauté de Communes Sud Roussillon adoptés en application de l'article L 5214-16 du CGCT,

Vu le code de la commande publique et notamment ses articles L 2123-1 et R2123-1,

Vu le Projet de Territoire de la Communauté de Communes Sud Roussillon,

Vu le schéma directeur des mobilités 2023 de la communauté de communes,

Considérant que dans le cadre de l'aménagement de la Liaison Structurante Durable reliant les communes d'Alénia, de Saint-Cyprien et de Latour-Bas-Elne (tranche 3), il a été lancé un marché de travaux réparti en 3 lots, sur la base d'un montant estimatif de 370 328,50 euros H.T.,

Considérant qu'à l'issue de l'analyse des offres reçues, les entreprises retenues sont les suivantes :

- Pour le lot 01 « *Espaces verts* » l'entreprise **PALM BEACH PAYSAGES** pour un montant de 101 949,82 € H.T.
- Pour le lot 02 « *Réseaux secs* » l'entreprise **EIFPAGE ENERGIE SYSTEMES SUD-OUEST** pour un montant de 106 802,00 € H.T.
- Pour le lot 03 « *Signalisation Horizontale, Verticale, Mobilier Urbain* » l'entreprise « **MOLINER SUD SIGNALISATION** » pour un montant de 56 891,90 € H.T.

Considérant que le montant cumulé des 3 lots qui s'élève à 265 643,72 € H.T. est inférieur au montant estimatif des travaux.

EN CONSEQUENCE LE BUREAU, APRES EN AVOIR VALABLEMENT DELIBERE, ET A L'UNANIMITE DES PRESENTS,

☞ **DECIDE** d'approuver l'attribution du marché de travaux alotis comme sus-mentionné, pour un montant total de 265 643,72 € H.T.,

☞ **AUTORISE** le Président ou son représentant dûment habilité à signer tous documents nécessaires à l'exécution de cette délibération,

☞ **CHARGE** le Directeur Général des Services de l'exécution de la présente décision qui sera portée à la connaissance du conseil de communauté.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,
Le Président



Accusé de réception en préfecture
066-246600282-20250416-2025-04-31Bb-DE
Date de télétransmission : 18/04/2025
Date de réception préfecture : 18/04/2025